



PREJ-ESP DES DISCUSSIONS S'IMPOSENT !

Le déploiement des PREJ sur l'ensemble du territoire métropolitain a fait progresser le nombre d'agents dédiés à ces missions sans pour autant que l'administration n'en mesure ni l'importance ni les conséquences. Aujourd'hui, les difficultés se multiplient. Les personnels rencontrent un peu partout les mêmes problèmes mais les réponses apportées par l'administration restent inefficaces ! **L'UFAP UNSa Justice demande l'ouverture d'un réel dialogue social sur le sujet des PREJ et, de manière plus générale, sur les ESP.**

Le chantier prioritaire est l'**organisation du service** dans les PREJ. C'est un problème central, source de crispations à plus d'un titre, qui pollue la vie des collègues. C'est le cas dans les Hauts-de-France, par exemple, où les agents découvrent leur planning au jour le jour. C'est inacceptable ! Comment voulez-vous concilier vie familiale et professionnelle dans ces conditions ? **L'UFAP UNSa Justice** exige la reprise des réunions de travail, stoppées à l'été 2019, relatives à la charte d'organisation de service des PREJ. Celle en cours est obsolète et doit être revue ! **L'UFAP UNSa Justice demande l'affichage obligatoire à la semaine ainsi qu'un délai de prévenance** minimum quant aux modifications de planning afin de respecter la vie privée de nos collègues. La formation continue doit être intégrée dans le planning prévisionnel. Notre organisation syndicale revendique une vraie politique de formation continue pour remplacer les actuelles et parfois uniques validations.

De façon plus globale, le sujet des conditions d'exercice des missions EJ doit être remis sur la table et faire l'objet d'une réflexion approfondie : **sécurité des escortes, équipements dévolus, parc automobile, formation et maintien des habitations.**

Une autre urgence est la **gestion administrative** des agents PREJ. Avec le déploiement de Chorus DT, le traitement des **frais de déplacement** est devenu une véritable usine à gaz ! Plus spécifiquement **pour l'ensemble des agents PREJ, l'UFAP UNSa Justice demande l'attribution des taux vicinaux** : les disparités de paiement en fonction des régions doivent cesser au profit d'une égalité de traitement ! La notion de résidence administrative ne doit pas être un frein à la prise en charge des agents dès lors qu'ils sont en dehors de leurs structures, sur les plages horaires ouvrant droit à leur paiement. La **gestion RH des agents PREJ** doit être également plus simple et plus fluide. **L'UFAP UNSa Justice** revendique la création de poste administratif RH dans les bases et structures n'en étant pas pourvues ainsi que la nomination d'un référent RH dans chaque ARPEJ.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, ces chantiers s'inscrivent dans le cadre plus large des missions dédiées aux Equipes de Sécurité Pénitentiaire. **L'UFAP UNSa Justice** demande donc l'ouverture de discussions sur l'ensemble de ces sujets.

L'UFAP UNSa Justice, un syndicat qui s'engage pour le progrès

Pantin, le 14 juin 2022
Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD